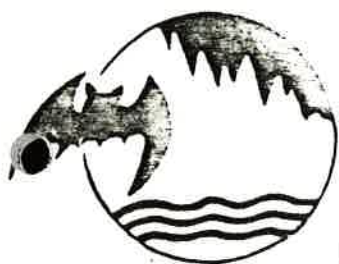


PERIODIQUE TRIMESTRIEL
Ed.resp.:Cl. De Broyer
Av. de la Floride,124
1180 Bruxelles.

C.N.P.S.S.

MINI n°4/02
Juin 1980.

L'écho de L'égout



colloque national sur la protection des eaux souterraines karstiques

Excellente et fructueuse initiative de nos amis de la "Commission Permanente F.F.S. d'Etude et de Protection des Eaux Souterraines et des Cavernes" de Franche-Comté, un premier colloque sur la protection des eaux souterraines du karst s'est tenu à Besançon du 10 au 12 avril 1980.

Original dans sa forme, ce colloque réunissait à la fois des scientifiques (hydrogéologues, biologistes, bactériologistes, médecins, pédologues...) des élus et des responsables de l'administration, des défenseurs de l'environnement et des spéléologues. Vingt trois communications abordant presque tous les aspects de la pollution et de la protection des eaux karstiques ont permis aux participants de faire leur propre synthèse de ce vaste et brûlant problème.

Le colloque fut introduit par un excellent film, en première vision : "Les eaux souterraines des régions calcaires en péril" lequel par ses images frappantes et ses commentaires impitoyables a mis, immédiatement tout le monde dans le bain.

Les pouvoirs publics régionaux ont accordé un large soutien à ce colloque d'initiative F.F.S. et on a, d'autre part, remarqué parmi les participants belges (trois représentants de la CNPSS notamment) la présence d'un conseiller de notre Ministre de la Région Wallonne et du Directeur d'une de nos plus importantes sociétés de distribution d'eau.

Nous en sommes revenus avec des énergies nouvelles et la conviction accrue que beaucoup reste à faire pour la protection effective de nos eaux et de nos sites karstiques en Belgique, où on n'applique même pas la loi sur la protection des eaux souterraines.



**FFS
INFORMATIONS**

PROTECTION DES CAVERNES

NOUVELLES DE LA COMMISSION

La Commission comprend actuellement 36 membres; 27 C.D.S. ou départements y sont représentés. La liste de ces correspondants départementaux et régionaux sera diffusée dans un prochain *Spelunca*.

Une sous-commission a été créée pour s'occuper plus particulièrement des eaux souterraines et des problèmes de pollution. La direction en a été confiée à notre collègue Gérard Aimé de Besançon. Il prépare avec son équipe un grand colloque axé sur la pollution des nappes souterraines. Ce colloque se tiendra fin avril-début mai 1980 à Besançon avec la participation des milieux scientifiques et de personnalités. On espère aussi la présence de nombreux spéléologues: nous sommes tous concernés par la lutte contre la pollution du karst.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Inventaire des cavités faisant l'objet de restrictions de visite :

L'inventaire est évidemment incomplet. Il a donc plus exactement une valeur de sondage. Voici les résultats actuels (mai 1979) de cet inventaire portant sur 25 départements :

145 cavités sont fermées : 37 pour cause d'aménagement touristique, 35 pour des motifs archéologiques et pré-historiques, 18 pour protéger des captages d'eau, 6 pour des motifs scientifiques divers (protection de la faune caver-nicole, études scientifiques...), 55 pour des raisons non précisées.

28 de ces cavités ont été fermées par les spéléos (clubs ou C.D.S.), généralement pour la protection du concrétionnement, 29 par les propriétaires du terrain, 26 cavités paraissent être fermées abusivement. A noter toutefois que trois grottes seulement sont fermées par des clubs désirant s'en réserver l'usage exclusif. Certaines cavités sont inaccessibles également du fait de leur situation à l'intérieur de terrains militaires, ou de chasses gardées clôturées.

340 cavités sont ouvertes mais font l'objet de restrictions de visite pour des motifs très divers. Il s'agit de grottes tellement polluées qu'il est presque impossible d'y pénétrer, de cavités contrôlées par les propriétaires qui ne motivent pas toujours leur interdiction du libre accès aux entrées de grotte. Beaucoup d'entre eux toutefois autorisent la visite ou l'exploration de leur cavité à condition qu'on la demande soit oralement soit par écrit. Des dépôts de pièces d'identité ou de cartes F.F.S. sont quelquefois exigés. Très peu de grottes sont fermées pour des motifs de sécurité.

En conclusion : il serait bon que cette enquête soit poursuivie. Elle pourrait servir de base à un « livre blanc » qui serait présenté à différents ministères afin de les sensibiliser sur la protection du domaine souterrain. A noter que les fiches sont souvent mal rédigées et difficilement exploitables.

Les problèmes d'informations :

C'est dans ce domaine que nous péchons le plus actuellement. La Commission ne fait pas assez de bruit et ne fait pas suffisamment parler d'elle. Des réunions en dehors du Congrès F.F.S. de Pentecôte ont eu une très faible participation (15 personnes à Périgueux en novembre). Il faut absolument que les régions s'organisent afin d'être plus efficacement près des spéléos, et d'étudier les cas particuliers.

La brochure pour spéléologues néophytes est en panne également. Des maquettes d'affiches et d'autocollants sont à l'étude mais liées à des impératifs budgétaires.

La journée nationale est à repenser. L'idée de « journées régionales d'information » a été lancée. Les clubs et C.D.S. recevront des instructions précises pour les aider à organiser ces manifestations.

L'information « tous azimuts » est essentielle et est la préoccupation majeure de la Commission.

L'Enquête sur les Bourses aux Minéraux :

Il s'agit là du problème de la protection des concrétions. Les renseignements qui me parviennent ne font, hélas ! que confirmer qu'il existe un florissant commerce de concrétions. C'est souvent par le biais des foires-bourses aux minéraux que sont vendues ou échangées les pièces. La progression de ces manifestations - et l'engouement du public - est impressionnante : il y aura cette année plus de 80 bourses aux minéraux en France. Les Pouvoirs publics sont pour le moment assez peu concients du pillage des sites et du vandalisme qu'engendre ce nouveau « sport » (?) très lucratif qu'est la recherche des minéraux et fossiles. Les grottes faciles d'accès sont très vulnérables.

Quelques voix cependant commencent à se faire entendre. Tel ce député, M. Krieg qui a soulevé le problème de la protection des gîtes fossilifères et des gisements minéralogiques. Une réglementation va tôt ou tard être édictée. A nous de l'inspirer au mieux de nos intérêts si nous ne pouvons l'éviter.

Il est indéniable qu'il faut en arriver à protéger efficacement certaines belles cavités. Nous ne sommes que les locataires passagers du monde souterrain; notre responsabilité est certaine quand nous ne nous soucions peu, ou pas du tout, du milieu souterrain et de sa fragilité.

Les milieux scientifiques commencent à s'émouvoir de la trop grande fréquentation de certaines cavités et de la spéléologie de masse.

Encore une fois, il nous faut être vigilants à la fois pour protéger nos grottes et nos libertés spéléos. Cela peut exiger certaines restrictions : aux spéléologues de le comprendre et de l'admettre.

Claude RAYNAUD

MIDI-PYRÉNÉES (Région F)

- **Protection des sites.** La grotte est un milieu fragile, conservateur. Elle fait partie du patrimoine culturel, artistique et scientifique. Le débat des années à venir sera de concilier conservation et libre pratique. Nous le disons tout net : la position consistant à refuser systématiquement toute fermeture de cavité, j'entends pour raison de conservation, est *démagogique* et *irresponsable*. Nier un problème ne l'a jamais résolu.

Il nous appartiendra de définir quelles sont les limites possibles à notre pratique. Toute autre attitude nous conduirait à terme vers des réglementations aberrantes, qui, conjuguées au problème de la sécurité des personnes, sonnerait irrémédiablement le glas de la spéléologie.

Lucien GRATTE

**UN SERVICE CIVIL
A LA C.N.P.S.S.**

**LA CNPSS CHERCHE A S'ADJOINDRE
UN OBJECTEUR DE CONSCIENCE
POUR TRAVAILLER EN EQUIPE
A BRUXELLES (MAELBEEK).**

**PRENDRE CONTACT AVEC :
CLAUDE DE BROYER : 02 / 375.02.10
OU
ETIENNE CARELS 02 / 672.97.98**

DERNIERES NOUVELLES.

CLASSEMENTS : l'ouverture de la procédure de classement du site formé par les rochers et la Grotte Jaminon à Pepinster a été notifiée le 10 avril 1980.

PETITION : la "pétition pour la suppression des égoûts du Trou de l'Eglise et du Trou Dury à Mont-Godinne et l'interdiction générale des rejets d'égoût dans les grottes et chantoirs" continue de recueillir un énorme succès : plus de 10.000 signataires ont approuvé notre texte. L'aide de la FSB (un spéléo-Flash spécial) et de la société ornithologique AVES (qui a inclus la pétition dans son bulletin mensuel) et de quelques spéléos convaincus (Jean Pierre Bartholeyns, Claude Kreutz, Claude Kahn) a été très efficace ! Les pétitions circulent toujours et seront envoyées bientôt à tous les parlementaires wallons. L'ensemble des pétitions sera remis aux nouveaux ministres de la Santé Publique et de l'Environnement, de la Région Wallonne, au Gouverneur de la Province de Namur et au Bourgmestre d'Yvoir.

VENTE DE CONCRETIONS : suite à une plainte déposée par la CNPSS, le parquet de Bruxelles a saisi le 12 février 1980, cinq concrétions pour un montant de 30.000 F, vendues dans un magasin spécialisé dans le commerce de minéraux. L'affaire suit son cours.

EN PROJET : L'organisation d'un Colloque International sur la Protection des Cavernes est envisagé par la CNPSS pour avril 1982.

NOUVEAUX FILMS : deux nouveaux films seront bientôt disponibles à la CNPSS : "La Pôubelgique Souterraine", film de l'émission TV RTBF relatant notamment la dernière opération dépollution de Remouchamps-Aywaille et Sprimont et "Les Eaux Souterraines des Régions calcaires en Péril", film tout neuf réalisé par nos amis franc-comtois de la "Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux Souterraines et des Cavernes" de la F.F.S.

IL N'EST PAS TROP TARD MAIS IL EST TEMPS

de verser votre cotisation 1980 à la CNPSS :

- cotisation individuelle ... 100 F.
- cotisation club ou association ... 500 F (donne droit à l'emprunt gratuit de l'exposition et du film une fois par an, et à tous les documents et informations CNPSS).
- cotisation d'honneur ... 1.000 F.

La cotisation est à virer au compte 068-0439320-34 de la CNPSS asbl (Bulletin de virement ci-joint).

100 F par personne ou 500 F pour un club, ce n'est pas beaucoup mais ces cotisations sont indispensables au financement de la campagne de protection des cavernes.



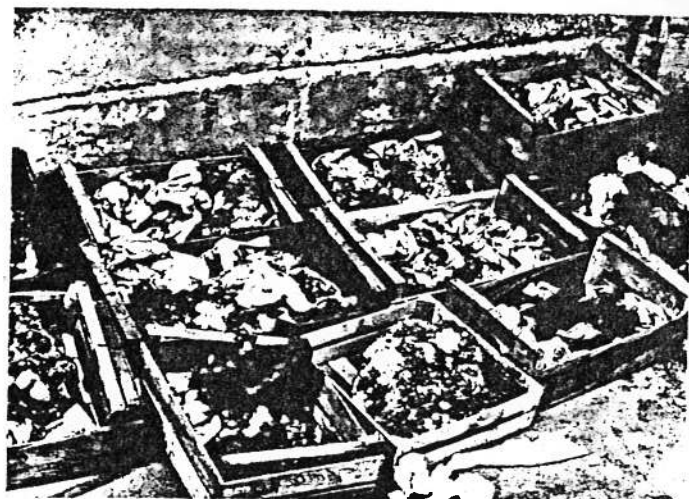
NOUVELLES DIVERSES

VOL DE CONCRÉTIONS A LA GROTTE DE LA CROIX (COURNIOU, HÉRAULT) :

Les faits :

Le samedi 23 juin 1979, dans le courant de la matinée, Monsieur A. L..., jardinant à proximité de l'entrée de la grotte de La Croix à Usclats-le-Moyen, remarquait le comportement anormal d'un groupe de « spéléos » transportant des caisses et paraissant vouloir passer inaperçus. Les spéléologues, nombreux à visiter cette petite cavité servant à l'initiation et à la photographie souterraine, passent ordinairement sans se cacher le moins du monde. Un coup d'œil sur le contenu des plateaux à fruits renseignait Monsieur L... : il s'agissait non de champignons mais de magnifiques « pierres de grotte », soigneusement emballées et enveloppées de papier.

L'alerte, rapidement donnée, empêchait le départ imminent des pilliers puisque dans le quart d'heure qui suivit, arrivaient sur les lieux : le gérant de la grotte de la Devèze, le responsable de la section spéléologique de Courniou, les gendarmes de Saint-Pons et plusieurs autres habitants du village. La réprobation et l'indignation étaient unanimes et les gendarmes de la Brigade de Saint-Pons saisissaient 17 caisses de concrétions, un casque de mineur, et emmenaient les six prétendus spéléos à la gendarmerie de Saint-Pons pour vérifier leur identité et établir un procès-verbal.



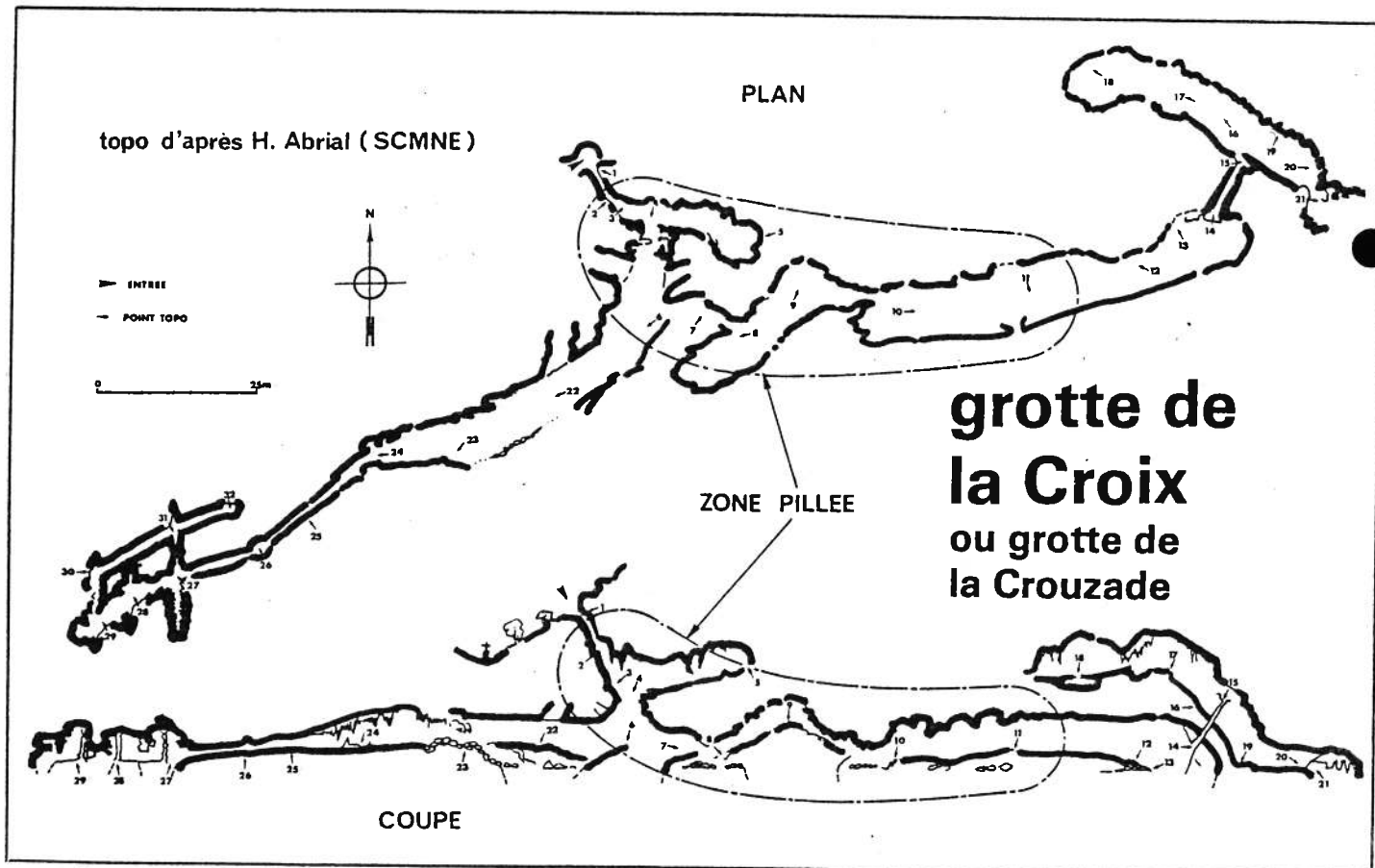
Caisses remplies de cristaux d'aragonite soigneusement emballés (photo P. Cabrol).

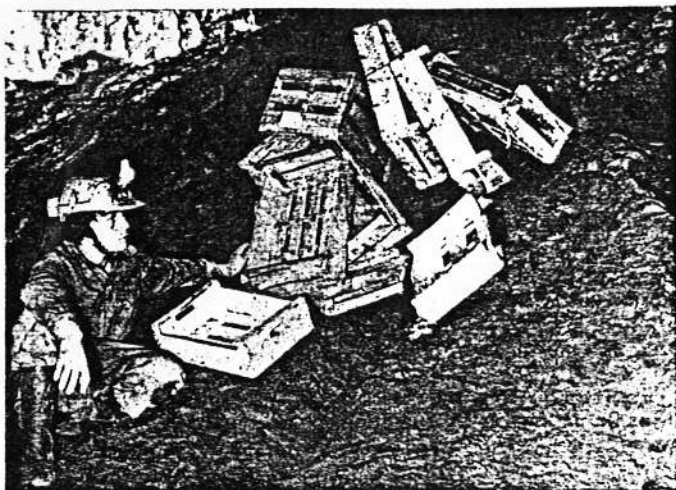
Les suites de l'affaire :

Le Chef Marchetti et les gendarmes de Saint-Pons qu'il y a lieu de féliciter pour leur célérité et le soin apporté à la constitution d'un dossier très complet, demandaient alors la collaboration des responsables locaux de spéléologie.

C'est ainsi que Claude Raynaud, Président du S.C.M.N.E. et directeur de la Commission nationale de protection des Cavernes de la F.F.S., Patrick Cabrol, chargé de mission auprès du Ministère de l'Environnement et Gabriel Rodriguez, Président du S.C. de Saint-Pons étaient avertis, ainsi que M. Lunes, maire de Courniou.

Une plainte pour vol était déposée par M. Lunes, maire de Courniou, la commune étant propriétaire de la grotte et Claude Raynaud, agissant au nom de la Fédération Française de Spéléologie, déclarait qu'outre le vol, il s'agissait d'une destruction d'un site spéléologique naturel que la Fédération





A 5 m des aragonites cassées, tas d'une dizaine de cageots qui attendaient d'être remplis (photo P. Cabrol).

qu'il représentait était chargée de défendre au titre de la loi de juillet 1976 sur la Protection de la Nature et de l'Environnement.

Le soir même, P. Cabrol, assisté par des membres du S.C.M.N.E. procédait à une enquête à l'intérieur de la cavité. A proximité du magnifique plafond d'aragonites aciculaires, une bonne vingtaine de caisses attendaient d'être remplies. Au plafond, où des bouquets d'aragonites avaient été soigneusement prélevés, de larges plaques dénudées indiquaient leur emplacement. Le « travail » avait été effectué avec beaucoup de soins et très peu de débris jonchaient le sol. Ces précautions dénotaient une longue habitude et la main de spécialistes. En effet, on devait apprendre par la suite que cinq des prétendus spéléos étaient des mineurs professionnels travaillant à la Mine de zinc de Saint-Salvy-de-la-Balme dans le département du Tarn.

Conclusions :

Il faut noter tout d'abord l'excellente réaction des habitants de Courniou et la promptitude de leur intervention sans laquelle les pilliers n'auraient pas été pris en flagrant délit. Ceux-ci, dûment avertis et sensibilisés par les spéléologues locaux, ont eu le sentiment qu'on leur dérobaient leur patrimoine : « on nous vole nos pierres de grottes ». Cela prouve que l'information, au niveau du public, est payante.

Le distinguo qui a été fait très rapidement entre pilliers et spéléologues normaux est aussi très positif. Il prouve que la protection des grottes pourrait s'envisager à partir de l'habitant du causse, du propriétaire et ceci en parfaite collaboration avec les spéléologues.

Un dossier très complet avec le plan de la cavité, l'emplacement des cristaux prélevés, les photos des caisses pleines et vides à l'intérieur de la caverne, le nombre, qualité et poids approximatifs du concrétionnement enlevé, a été établi par la Gendarmerie de Saint-Pons et envoyé au Parquet du Procureur de la République à Béziers. Il devrait permettre la condamnation sans équivoque des pilliers qui comptaient négocier ou échanger ces cristaux - près de 300 kg - dans les nombreuses bourses aux minéraux régionales ou nationales. Il faut noter que se tient chaque année au mois de juillet à Réalmont dans le Tarn et à Millau dans l'Aveyron de florissantes et spectaculaires foires-expositions de minéraux. Quand on sait qu'un petit bouquet d'aragonite se vend facilement entre 150 et 200 francs, on peut estimer la valeur du « butin » des pilliers de La Croix à 8 ou 10 000 francs.

Pour leur défense, les six personnes impliquées dans cette affaire prétendirent vouloir constituer des collections personnelles; en outre, à leur avis, l'accès de la cavité et la « cueillette » des concrétions auraient dû faire l'objet d'un panneau d'interdiction à l'entrée de la cavité. Voilà qui fera méditer bien des spéléologues soucieux du libre accès des cavernes sans restriction ni limite!

Disons pour terminer que cette cavité, très facile d'accès, avait été laissée libre bien que la protection de son plafond de fleurs d'aragonite - dont les plus beaux bouquets ont maintenant disparu - ait fait l'objet de discussions au sein des clubs locaux et avec la municipalité de Courniou.

Claude RAYNAUD

UNE OPÉRATION EXEMPLAIRE : LE NETTOYAGE DU GOUFFRE D'ORCHEVAL A FLANGEBOUCHE (DOUBS) :

Dans un récent article (*Spelunca*, 1978, 4, p. 182-183), nous rendions compte sommairement des initiatives et des projets de la Commission permanente d'Etude et de Protection des Cavernes et Eaux Souterraines, du Comité Spéléologique Régional Bourgogne - Franche-Comté - Alsace. Cette commission vient encore de se signaler en impulsant une spectaculaire opération de nettoyage de la cavité : celle du gouffre d'Orcheval à Flangebouche (Doubs).

Genèse de l'opération :

Pourquoi le choix de ce gouffre, alors que l'on connaît un grand nombre de cas de pollution plus graves encore? C'est surtout pour son aspect spectaculaire. En effet, les dimensions mêmes de l'orifice permettent au public, depuis sa surface, de constater le volume des immondices amoncelés. Il est de fait, d'ailleurs, que les spéléologues à l'origine de cette initiative ont voulu lui donner un caractère exemplaire.

Une lettre circonstanciée, adressée au Préfet de Région, a suffi à déclencher le processus. Chargé de l'affaire, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Besançon provoqua, en novembre, une réunion à la mairie de Flangebouche; elle groupait, sous la Présidence du Sous-Préfet, le Maire et le Conseil Municipal, le Directeur Régional de l'Environnement, les Directeurs de la Protection Civile, de la D.A.S.S., du Service Départemental d'Hygiène, le Commandant du groupement de Gendarmerie et les responsables du Comité Spéléologique Régional, notamment les animateurs de la Commission.

Le Maire et certains des membres de son Conseil tentèrent de faire croire que la décharge dans le gouffre était ancienne et qu'elle n'était pas le fait d'habitants de la commune; nous devions très vite apporter un démenti irréfutable : des immatriculations de voitures (certaines de modèle assez récent), des relevés de comptes bancaires datant de quelques mois seulement et appartenant à des habitants de Flangebouche, étaient autant de témoignages éloquentes. Le Maire insista alors sur la pauvreté de la commune qui excluait toute possibilité pour elle de mettre en œuvre une coûteuse entreprise de nettoyage, puis de protection du site.

Le Sous-Préfet et le Directeur régional de l'Environnement promirent des subventions, mais à la condition toutefois que la commune consente un certain effort. La décision était alors prise de procéder à ce nettoyage dès que les conditions météorologiques seraient favorables, c'est-à-dire au printemps. Il était envisagé de faire appel aux matériels spécialisés et aux techniciens du 19^e Génie, cantonné à



Remontée d'une voiture.

Besançon, les spéléologues offrant, de leur côté, leur coopération.

Déroulement de l'opération :

Les contacts pris avec l'armée firent apparaître des difficultés imprévues. En effet, les militaires demandaient à la commune de payer le carburant (1 500 F) et l'assurance des hommes et des matériels (6 000 F) pour une opération étalée sur trois jours. Devant une telle exigence, le Maire décidait de confier l'entreprise au corps de Sapeurs-Pompiers de Flangebouche. Un véhicule équipé d'un treuil et d'une flèche métallique dotée d'une poulie, un tracteur muni d'une fourche pour évacuer les épaves remontées du trou et le nettoyage commençait. Il dura sans relâche toute la journée du 19 mai. Outre une quinzaine de pompiers qui se révélèrent remarquablement efficaces, autant de spéléologues, Délégué Régional en tête, participèrent au travail. Ils venaient du G.S. Catamaran (Sochaux - Montbéliard), G.S.P.M. (Maiche), S.H.A.G. (Besançon, Le Valdahon), S.C.A.P. (Besançon).

De nombreux curieux assistèrent à la manœuvre. Annoncée par Radio-Télé-Luxembourg et l'Est Républicain, l'opération fut « couverte » par F.R. 3 et l'Est Républicain. Le compte rendu publié par ce dernier fut d'ailleurs maladroit, la rédaction ayant préféré, à la relation rédigée par le Délégué

Régional sur la demande du journaliste présent, une version : très partielle des faits.

Furent retirés de ce gouffre, profond de 20 à 35 m, plus de quarante carcasses de voitures et un impressionnant monticule de débris divers. Malheureusement, il ne fut pas possible de retirer toutes les ordures ménagères accumulées en un énorme cône d'éboulis.

Les débris métalliques ont été pris en charge par un récupérateur; les restes des immondes étant transportés à la décharge municipale (officielle, celle-ci!).

Pour éviter que le gouffre ne recommence à servir de dépôt dans l'avenir, la commune entourera l'orifice par une clôture grillagée doublée d'un rideau serré de sapins.

Le retentissement qu'aura connu cette opération devrait permettre de rendre plus circonspects les particuliers, communes ou établissements industriels qui utilisent les cavités comme décharges et les pertes actives comme égouts. Il reste à faire preuve de prudence et de diplomatie pour ne pas se mettre à dos les communes; ce qui, à terme, se traduirait par des fermetures de cavités.

Gérard AIMÉ

LA CNPSS ENGAGE

pour entrée immédiate à son bureau de Bruxelles (33, rue du Maelbeek à 1040 Bruxelles), dans le cadre spécial temporaire, quatre collaborateurs (trices), ayant le goût du travail en équipe, un bon esprit d'initiative et un bon sens de l'organisation :

- un(e) licencié(e) en géologie ayant de préférence une expérience en hydrogéologie et en karstologie.
- un(e) licencié(e) en biologie ou géographie,
- un(e) graphiste (diplômé de l'enseignement supérieur) ayant de l'expérience de la mise en page et de la mise au net.
- un(e) secrétaire-dactylo.

Les candidatures par lettre manuscrite et avec curriculum vitae sont à adresser au secrétaire général de la CNPSS, Avenue Tedesco 37 bis à 1160 Bruxelles.

A G E N D A.

Prochaines réunions CNPSS au 33 rue du Maelbeek, 1040 Bruxelles:

Réunion générale : le *premier mardi* de juin : soit le MARDI 3 JUIN 1980 à 20h.

A l'ordre du jour : oui ou non une journée nationale de protection en automne 1980 ? Ou quoi d'autre ?

Réunion de travail : le *troisième jeudi* de juin, soit le Jeudi 19 juin 1980 à partir de 19h. (des tas de choses à faire au secrétariat !).

Besançon, les spéléologues offrant, de leur côté, leur coopération.

Déroulement de l'opération :

Les contacts pris avec l'armée firent apparaître des difficultés imprévues. En effet, les militaires demandaient à la commune de payer le carburant (1 500 F) et l'assurance des hommes et des matériels (6 000 F) pour une opération étalée sur trois jours. Devant une telle exigence, le Maire décidait de confier l'entreprise au corps de Sapeurs-Pompiers de Flangebouche. Un véhicule équipé d'un treuil et d'une flèche métallique dotée d'une poulie, un tracteur muni d'une fourche pour évacuer les épaves remontées du trou et le nettoyage commençait. Il dura sans relâche toute la journée du 19 mai. Outre une quinzaine de pompiers qui se révélèrent remarquablement efficaces, autant de spéléologues, Délégué Régional en tête, participèrent au travail. Ils venaient du G.S. Catamaran (Sochaux - Montbéliard), G.S.P.M. (Maiche), S.H.A.G. (Besançon, Le Valdahon), S.C.A.P. (Besançon).

De nombreux curieux assistèrent à la manœuvre. Annoncée par Radio-Télé-Luxembourg et l'Est Républicain, l'opération fut « couverte » par F.R. 3 et l'Est Républicain. Le compte rendu publié par ce dernier fut d'ailleurs maladroit, la rédaction ayant préféré, à la relation rédigée par le Délégué

Régional sur la demande du journaliste présent, une version : très partielle des faits.

Furent retirés de ce gouffre, profond de 20 à 35 m, plus de quarante carcasses de voitures et un impressionnant monticule de débris divers. Malheureusement, il ne fut pas possible de retirer toutes les ordures ménagères accumulées en un énorme cône d'éboulis.

Les débris métalliques ont été pris en charge par un récupérateur; les restes des immondes étant transportés à la décharge municipale (officielle, celle-ci !).

Pour éviter que le gouffre ne recommence à servir de dépotoir dans l'avenir, la commune entourera l'orifice par une clôture grillagée doublée d'un rideau serré de sapins.

Le retentissement qu'aura connu cette opération devrait permettre de rendre plus circonspects les particuliers, communes ou établissements industriels qui utilisent les cavités comme décharges et les pertes actives comme égouts. Il reste à faire preuve de prudence et de diplomatie pour ne pas se mettre à dos les communes; ce qui, à terme, se traduirait par des fermetures de cavités.

Gérard AIMÉ

LA CNPSS ENGAGE

pour entrée immédiate à son bureau de Bruxelles (33, rue du Maelbeek à 1040 Bruxelles), dans le cadre spécial temporaire, quatre collaborateurs (trices), ayant le goût du travail en équipe, un bon esprit d'initiative et un bon sens de l'organisation :

- un(e) licencié(e) en géologie ayant de préférence une expérience en hydrogéologie et en karstologie.
- un(e) licencié(e) en biologie ou géographie,
- un(e) graphiste (diplômé de l'enseignement supérieur) ayant de l'expérience de la mise en page et de la mise au net.
- un(e) secrétaire-dactylo.

Les candidatures par lettre manuscrite et avec curriculum vitae sont à adresser au secrétaire général de la CNPSS, Avenue Tedesco 37 bis à 1160 Bruxelles.

A G E N D A.

Prochaines réunions CNPSS au 33 rue du Maelbeek, 1040 Bruxelles:

Réunion générale : le *premier mardi* de juin : soit le MARDI 3 JUIN 1980 à 20h.

A l'ordre du jour : oui ou non une journée nationale de protection en automne 1980 ? Ou quoi d'autre ?

Réunion de travail : le *troisième jeudi* de juin, soit le Jeudi 19 juin 1980 à partir de 19h. (des tas de choses à faire au secrétariat !).

LA SOLIERE : UNE VALLEE A CONCASER ?

=====

Des menaces de destruction pèsent sur le Trou Manto et sur le vallon de la Solière

En effet, alors que cette vallée se trouve reprise soit en zone forestière (zone verte), soit en zone rurale d'intérêt paysager dans les Projets de Plans de Secteur, la Société des Carrières et Fours à Chaux de Ben-Ahin (= Cockerill) a -sous la forme d'une réclamation contre les Projets de Plans de Secteur- demandé que soit prévue l'extension de la zone de carrières exploitable sur le site du "Trou Manto" et sur le site dit de la "Longue Vâ"

L'existence même de la vallée est menacée

Précision: la menace pourrait même être plus étendue qu'il n'apparaît au premier abord: la Société des Carrières possède également des carrières exploitables à moins de 600m du site du vallon de Solière de l'autre côté de la colline, de part et d'autre de la route qui monte de Ben-Ahin à Solière

Il serait logique et tentant, -une fois la Longue Vâ en exploitation- de rouvrir ces anciennes carrières et d'annexer la zone comprise entre les deux

L'AFFAIRE N'EST NEANMOINS PAS ENCORE ENTENDUE, car d'une part la Commune, propriétaire du site, n'a pas encore donné son accord, et d'autre part, une décision de modifier la destination du site dans le projet de plan de secteur (Huy - Waremme) doit être décidée au niveau de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (C.R.A.T.), qui étudie en ce moment les problèmes posés par toutes les carrières existantes dans le périmètre du Projet de Plan de Secteur Huy-Waremme

IL Y A DONC LIEU DE REAGIR VIGOREUSEMENT pour que soit sauvegardé ce site exceptionnel

Exceptionnel, il l'est à plusieurs titres.

- cette vallée karstique est l'un des derniers sites naturels bien préservés de la Meuse liégeoise, à tel point qu'il a été repris dans l'inventaire des sites wallons d'un très grand intérêt biologique (*)

- un sentier nature y a d'ailleurs été récemment ouvert par Education - Environnement (1), sentier à l'inauguration duquel figuraient de nombreuses personnalités communales

(*) ISIWAL : inventaire qui figure en annexe des plans de secteur

- l'intérêt de l'ensemble des grottes "Trou Manto" et "St Etienne" n'est plus à démontrer auprès des spéléologues qui le visitent nombreux chaque année
- mais à cet ensemble, il ne faut pas oublier d'ajouter la vingtaine de sites karstiques reconnus, dont plusieurs sites préhistoriques et plusieurs pertes du ruisseau partiellement explorées
- c'est également -et avant tout- un lieu de promenade par excellence aux portes de Huy

COMMENT REAGIR ?

Une première réaction s'impose : écrire une lettre au Bourgmestre de Huy, demandant que la Commune, -propriétaire du site-, ne donne pas son accord à l'extension de la carrière. Cette réaction peut être d'autant plus payante que le Bourgmestre siège à la C R A T.

Toute lettre personnelle ou officielle ne peut que renforcer la position de ceux qui ont déjà protesté, dont InterEnvironnement Wallonia, Education Environnement et la C N P S S (2)

Vous pouvez en plus adresser une lettre semblable aux représentants politiques de la Région et de la Province, en leur demandant de prendre position en faveur de la protection de cette magnifique vallée

SI VOUS N'ETES PAS D'ACCORD, ne vous laissez pas ranger dans la "majorité silencieuse", COMMENCEZ PAR PROTESTER

Jean Marc MATTLET

C N P S S

- (1) Education Environnement asbl et le Soroptimist Club de Huy ont publié un "Guide pour une promenade à Huy (Ben Ahin)", présentant l'intérêt écologique et historique de la vallée de la solière.
- (2) Education Environnement c/o Département de Botanique
Domaine du Sart Tilman 4000 Liège (tél. 041/56 18 57 ou 68)
Interenvironnement Wallonie rue d'Arlon 25 1040 Bruxelles
COMMISSION NATIONALE DE PROTECTION DES SITES SPELEOLOGIQUES asbl
Rue du Maelbeek 33 1040 Bruxelles (tél 02/736 02 29)